

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

N° R-4076-2018

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée,  
ayant sa principale place d'affaires au 1717,  
rue du Havre, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

---

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**  
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33  
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

---

Je, soussignée, **JOSÉE DUHAIME**, directrice, Ventes grandes entreprises, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Énergir dépose sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-H, Document 2;
4. Les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-H, Document 2 présentent la pondération qu'Énergir accorde à chacun des critères d'évaluation lui permettant de calculer la probabilité de réalisation de projets industriels nécessitant des capacités de transport;
5. Les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-H, Document 2 sont des informations vouées à l'usage exclusif et interne d'Énergir qui, si elles sont divulguées au public, pourraient permettre aux différents promoteurs de projets de moduler les renseignements transmis à Énergir en fonction de cette pondération afin de favoriser l'évaluation qui est faite de ces projets quant à leur probabilité de réalisation, causant ainsi un potentiel préjudice commercial à Énergir au détriment de l'ensemble de la clientèle;
6. Énergir n'entend pas limiter l'utilisation de cette pondération à une période déterminée dans le futur;
7. Compte tenu de ce qui précède et considérant que la pondération qui sous-tend ces informations caviardées sera utilisée pour une durée indéterminée, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-H, Document 2 pour une durée indéterminée;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ**, à Montréal, le 29 mars 2019.

*(s) Josée Duhaime*

---

**JOSÉE DUHAIME**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 29<sup>e</sup> jour de mars 2019

*(s) Mélanie Beauvais, 181625*

---

Commissaire à l'assermentation pour tous  
les districts judiciaires du Québec